



VENT DU SUD

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES ASCT :

La direction voudrait évaluer les ASCT comme bon lui semble, selon les critères qui lui plairaient, sans consulter les CHSCT et le CE comme la Loi le lui impose.



PLOUF !

Sauf que SUD-Rail est venu contrecarrer un peu les plans de la direction et lui rappeler un peu ses obligations.

Pour rappel, lors des CHSCT de fin juin, à l'initiative de SUD-Rail, les membres CHSCT ont voté (avec le soutien de l'Inspectrice du Travail) une délibération imposant à la direction d'organiser une consultation des CHSCT, sous peine de poursuites juridiques.

Après le CHSCT, la direction se prend les pieds dans le tapis du CE !!!

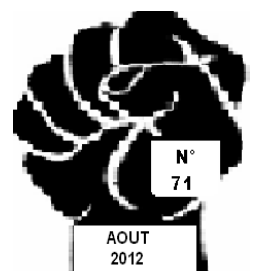
Lors du CE de juillet, toujours à l'initiative de SUD-Rail, les élus CE ont adopté à la majorité (ont

voté POUR : SUD-Rail et CGT, se sont ABSTENUS : UNSA et CFDT) une délibération pour rappeler ses obligations à la directrice régionale et pour pouvoir ester en justice si elle ne s'y soumettait pas.

En attendant, la direction (DUO, RET, ...) n'a pas le droit de s'appuyer sur une grille d'évaluation quelconque pour faire des entretiens individuels, pour affecter des primes, pour fixer des objectifs ou encore pour réaliser les futures notations.

Pour vous informer en direct, un réflexe :

www.sudraillyon.org



A nous de vous faire préférer le bus !

Il est ahurissant d'apprendre que c'est l'autocar qui va permettre de « contre attaquer en France sur le terrain de la simplicité des tarifs et du prix du transport », et que « cette offre sera susceptible d'intéresser de plus en plus de voyageurs ».

Un tel raisonnement signifie avant tout :

1. Le renoncement d'une entreprise publique à réaliser un véritable service public ferroviaire qui soit accessible à tous.
2. Que notre entreprise attache moins d'importance à la sécurité qu'hier. (l'autocar à un ratio de tué / km parcourus deux fois supérieur au transport ferroviaire).
3. Que la SNCF a fait le choix de réserver le train aux plus « solvables ».
4. Que la SNCF ne se soucie plus des **atteintes durables à l'aménagement du territoire et au cadre de vie notamment écologique, dont il est pourtant fortement responsable.**
5. **Qu'elle n'hésite pas à organiser le dumping social.**

Un des arguments de la direction serait que l'autocar ne nécessite aucun investissement lourd en terme d'infrastructure... **150 ans d'histoire des chemins de fer pour en arriver là, c'est véritablement consternant.**

Pour SUD-Rail, le mieux c'est encore de proposer des trains accessibles à tous, sûrs, à l'heure, nombreux, propres, avec du personnel à bord et dans les gares. Le mieux c'est de réaliser un véritable service public ferroviaire, c'est à dire rendu par une entreprise publique socialement et écologiquement responsable.



Ce qui nous est volé...

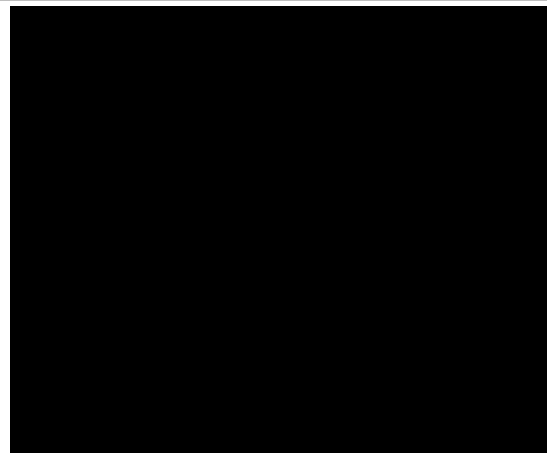
En 2011, les frais de personnel représentaient 44,79% par rapport au chiffre d'affaires.

Ce rapport était de :

- ⇒ 46,43% en 2010,
- ⇒ 46,78% en 2009,
- ⇒ 46,50% en 2008,
- ⇒ 47,30% en 2007,
- ⇒ 48,4% en 2006,
- ⇒ 49,3% en 2005,
- ⇒ 50% en 2004 ...

Il était de 78,5%, il y a trente ans !

Cette évolution démontre l'exploitation du travail des cheminot-e-s qui sont de moins en moins payé-e-s pour leur travail, de plus en plus productifs pour l'entreprise.



Une grille salariale obsolète et inégalitaire

Monter dans la grille salariale, c'est un peu comme monter un col hors catégorie du Tour de France. L'expérience et l'effort fourni n'est pas toujours gage de succès.

Les rémunérations progressent modestement pour les agents d'exécution (et de qualification D) et plus fortement pour le collège cadres. Entre les deux, les agents de qualification E se trouvent dans une espèce de faux plat au milieu de l'ascension alors même que leur espoir de passer dans la dernière partie de la montée est grandement lié à la bonne volonté de leur hiérarchie, plus qu'à leur compétence... Quand à accéder au sommet (Cadres Supérieurs, hors grille), reste peut-être le dopage...

Un petit point de règlement pour ne plus se faire enfler !



Ordre de départ écrit !

Décharge de la sécurité ! *illégal !!!*

Lorsque vous jugez que vous ne pouvez pas partir car votre train ne garantit pas la sécurité minimum exigée, quelque fois se pointe un chef d'escale qui vous remet alors un « ordre de départ écrit », « une mise en demeure » ou une « décharge de la sécurité ».

Sachez que vous n'avez pas à vous soumettre !

Vous êtes seul apte à juger et à décider si votre train peut partir ou pas.

Quelque soit le motif de votre refus de partir (surcharge, problème de portes, équipement insuffisant,...), ne vous laissez pas influencer. En cas de problème ensuite, **vous serez juridiquement tenus pour unique responsable...**

- ⇒ **LE LOW-COST POUR LES TGV,**
- ⇒ **L'EAS POUR LE TER,**
- ⇒ **L'EME (ESPACE MOBILITÉ EMPLOI , EN FAIT L'ANPE DE LA SNCF) POUR**
CEUX QUI RESTERONT SUR LE CARREAU !

ASPARTAM (le futur TGV Low-Cost) est le prélude à des changements de l'organisation du travail des agents commerciaux gare et trains qui ouvre la voie à cette vision libérale qui conduit à saucissonner la SNCF, à multiplier les filiales, à supprimer des dizaines de milliers d'emplois, ...

L'EAS en TER, modèle vers lequel la direction tente d'avancer, s'inscrit dans la logique du projet « vision 2015 » qui prévoit la sédentarisation progressive des ASCT avec un passage au titre 2 du RH 0077.

Aspartam, l'EAS, l'ANS, le déploiement de l'EAR ou des brigades LAF, toutes ces orientations sont des laboratoires qui poursuivent le même but.

Des restructurations, des expérimentations...

...Une vision que nous devons combattre et changer !

La notre c'est celle d'une entreprise intégrée où les cheminot-es ne perdent pas leur emploi mais font vivre le service public !

Cela passe par des changements que le gouvernement doit faire, et nous le savons, il faudra le pousser parce que sinon l'organisation du système ferroviaire continuera d'aller vers la privatisation.

**ILS SONT QUELQUES DIZAINES À DÉCIDER,
NOUS SOMMES DES DIZAINES DE MILLIERS.
ET ON SE CONTENTE DE SUBIR ???**

Bonnes
vacances
à toutes
et tous !



Bon à savoir . . .

- **La nouvelle école débutera le 10 septembre** sur l'ECT et devrait être composée de 12 agents (moitié nouveaux embauchés, moitié reconversions).
- **La direction n'a rien trouvé de mieux que de commander en EA des agents qui ne sont pas des EA, et qui plus est, sont des agents non assermentés.** Faire de la lutte contre la fraude quand on a ni le droit de contrôler, ni le droit de constater des infractions, c'est le défi que la direction n'a pas hésité à lancer aux agents en question !
- **Le blog des cheminots et des usagers contre l'EAS et l'ANS en Rhône-Alpes** est plus que jamais conseillé. Des mises à jour régulières y sont réalisées. Faites le connaître autour de vous !
- **Railteam, e-learning, story-telling, brainstorming, managers, process, ...** Les derniers papiers de la direction sont truffés de ces termes anglophones. On le sait, nos patrons et cadres ne se sentent plus. Dans ce petit milieu, c'est très tendance de parler ainsi. Mais si vous pouviez vous contenter de faire les malins entre vous sans nous gonfler, on s'en portera pas plus mal.

La devinette du
mois d'août

**DE QUI
S'AGIT-IL ?**

Ca fleurit
bon la
sanction...



La petite maxime du VENS DU SUD n° 71

« L'abus d'autorité est
le plus grand des délits. »